

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bâtiment du Pôle d'échanges multimodal de Pessac centre**  
**□ Association syndicale libre - Approbation des statuts**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux développe l'intermodalité notamment par la constitution d'un réseau de pôles d'échanges sur l'agglomération bordelaise pour assurer la coordination des différents modes de transports collectifs sur ces lieux.

Le pôle d'échanges de Pessac centre est desservi notamment par les trains, le tramway et les bus urbains. Il comporte une station de V<sup>3</sup>.

Un bâtiment multimodal situé rue Eugène et Marc Dulout à Pessac (du n°2 bis au n°6) a été construit en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) et fait l'objet d'une division en volumes.

Cet ensemble immobilier complexe appartient à différents propriétaires : la SNCF, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville de Pessac, RFF et la SCI Bordeaux Espace Aquitaine.

Il comporte des locaux à usage privatif et des locaux à usage commun.

Afin d'en assurer la gestion, il est décidé de constituer une association syndicale libre dont les objectifs sont les suivants :

- assurer la gestion, l'entretien, la réparation et éventuellement la reconstruction de toutes les parties et équipements présentant un intérêt collectif pour l'ensemble des propriétaires des volumes de l'ensemble immobilier composant le Pôle Multimodal,
- de mettre en œuvre toutes actions tendant à faire respecter les servitudes, règles, charges et conditions résultant de la division en volumes,
- d'organiser les conditions et modalités de la Sécurité Incendie du bâtiment,
- d'assurer la répartition des dépenses entre les membres de l'association, d'organiser les modalités de paiement des dépenses et le recouvrement des recettes.

Cette association syndicale libre rassemble l'ensemble des propriétaires : la SNCF, RFF, la Ville de Pessac, la Communauté urbaine de Bordeaux, la SCI Bordeaux Espace Aquitaine.

Les statuts de cette association ont été établis en coordination entre les différents propriétaires ainsi que les gestionnaires des volumes Cub : Tbc et PARCUB.

Afin d'assurer la création de cette association, il convient que chaque collectivité, membre de cette association délibère et en approuve les statuts.

Par ailleurs, les statuts de l'association syndicale libre prévoient la constitution d'une Assemblée Générale composée d'un représentant de chaque propriétaire. Le représentant de la Communauté urbaine à cette assemblée générale doit ainsi être désigné par le conseil communautaire. Il représentera les intérêts de la Communauté urbaine comme propriétaire ainsi que ceux des gestionnaires PARCUB et Tbc.

Il vous est donc demandé de bien vouloir désigner un représentant parmi les élus de l'assemblée communautaire.

Jusqu'à la tenue de la première réunion de l'Assemblée Générale, la fonction de Président de l'association peut être assurée par le Président de la Communauté urbaine ou toute personne désignée par le Conseil.

Il vous est donc proposé d'autoriser le représentant de la Communauté urbaine à l'Assemblée générale à exercer cette fonction.

En outre, afin d'assurer les problématiques de gestion des volumes du rez-de-chaussée constituant la zone d'intermodalité, l'association syndicale libre sera amenée à adopter après approbation des statuts une délibération-cadre ci-jointe à titre d'information. Cette délibération fixe la répartition des interventions par volume pour l'entretien et la maintenance ainsi que les règles de répartition des frais.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-33,

**VU** l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006,

**VU** le projet des statuts de l'association syndicale libre et le projet de délibération de l'association concernant l'exploitation des parties communes du rez-de-chaussée du pôle d'échanges ci-joints,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'afin de garantir la bonne gestion des parties de l'immeuble divisé en volumes, dit « pôle d'échanges multimodal de Pessac centre », présentant un intérêt collectif, et d'assurer la sécurité incendie du bâtiment, la création d'une association syndicale de propriétaires est nécessaire,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver les statuts de l'association syndicale libre relative au pôle d'échanges multimodal de Pessac centre.

**Article 3** : de prendre acte du projet de délibération-cadre de l'Association syndicale libre concernant l'exploitation des parties communes du rez-de-chaussée.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 1 JUILLET 2011

M. GÉRARD CHAUSSET